

## Rectifications et compléments

Dans le compte rendu de la séance précitée, nous avons relaté plusieurs mutations intervenues au sein du Conseil général et de ses commissions sous le sous-titre «Fonctions pourvues, repourvues». Nous avons, entre autres, reporté les propos tenus par le président du Conseil général par ces mots: «Un peu fâché, le président a observé, à titre personnel, à propos d'une conseillère générale élue au début de la législature après peu de séances et à nouveau de retour sur les bancs du Conseil général». Suivaient les propos tenus par le président du conseil général.

Conseiller général de l'Entente, Lorenzo Zago nous a écrit: «Les propos (tenus par le président du Conseil général, réd.) sont considérés à la fois par l'intéressée et ses collègues de l'Entente comme très inopportuns, malpolis et indignes d'un président du Conseil général de Saint-Blaise». Il ajoute: «Et très franchement, on est aussi perplexe qu'ils prennent une telle proportion dans le compte rendu du Conseil général». Il ajoute: «Parmi les avis exprimés «mais à quel niveau politique est-on?» «et qui cela peut-il intéresser?».

Lorenzo Zago précise que la conseillère générale (il cite son nom; ce que nous n'avons pas fait et ne ferons pas) avait renoncé, bien qu'élue lors des élections communales au 4<sup>e</sup> rang, immédiatement au siège au Conseil général afin de mieux se dédier à la commission d'urbanisme à laquelle elle avait été nommée pour y représenter l'Entente, «Elle n'avait donc pas «démissionné après peu de séances»; elle est donc entrée au Conseil général le 26 avril 2018 pour la première fois».

Nous prenons acte des propos de Lorenzo Zago et exprimons nos regrets à l'égard de l'Entente et de la conseillère générale concernée pour l'imprécision intervenue dans notre relation de la séance du Conseil général.

### Interpellation de Jean-Philippe Scalbert concernant les modalités de dépouillement des scrutins

Conseiller général de l'Entente, Jean-Philippe Scalbert nous a écrit: «J'ai constaté des imprécisions, dans l'article du 4 mai, de C. Zweiacker consacré à la séance du Conseil général du 26 avril dernier. C. Zweiacker écrit: «Bien qu'ex-

haustive, la réponse n'a pas donné satisfaction à l'interpellateur».

Et Jean-Philippe Scalbert de préciser: «La réponse n'a pas été exhaustive puisque M. Jeanneret (président de commune, réd.) n'a pas répondu aux questions concrètes que j'ai posées dans mon interpellation, en l'occurrence:

1. Quelles personnes composent le bureau communal (LDP Art. 23 al 6), qui semble-t-il n'est pas le bureau électoral?
2. Quand ouvrent-elles les enveloppes de transmission?
3. Par qui et par quelles mesures sont contrôlées ces personnes?
4. Existe-t-il une version du registre électoral, sur lequel les électeurs ayant voté sont cochés avec l'indication de validité du vote?
5. Les électeurs ont-ils la possibilité de vérifier après les élections, si leur nom a bien été coché?

Par contre, M. Jeanneret s'est engagé à donner la possibilité à chaque votant de faire vérifier par l'administration communale après la votation que son vote a bien été enregistré et quand l'enregistrement a eu lieu. Il a précisé qu'une copie de l'extrait du registre électoral le concernant lui sera remise. «Je me suis déclaré satisfait de cette réponse, pour autant que cette promesse soit tenue».

### Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

La conseillère générale socialiste Shirley Hofmann Rossel avait déposé une motion qui reposait sur trois points: demander au Conseil communal d'étudier la possibilité de traduire les informations fournies aux nouveaux arrivants en commençant par la traduction de l'invitation ainsi que les informations générales, réception des nouveaux habitants plus conséquente dans le but de créer des liens entre tous et mettre des visages sur les représentants des sociétés et ouvrir la réception à tous les habitants.

Nous avons écrit que la motion avait été retirée parce que le Conseil communal avait donné satisfaction à son auteure. En fait, la motion a été retirée, après consultation avec les représentants des groupes politiques car la motion a paru trop complexe à mettre en place dans la forme présentée. De ce fait, elle aurait pu ne pas rencontrer la majorité du Conseil général. La motionnaire a préféré la retirer pour laisser plus de temps à la réflexion et plus

de dialogue avec les acteurs directement concernés par la motion, à savoir la Commission du 3 février et les sociétés locales.

### In fine

Les séances du Conseil général sont publiques. Comme elles sont censées intéresser les habitants, il appartient au rédacteur du BulCom d'en donner connaissance avec objectivité et fidélité: quels que soient les mots prononcés par les conseillers généraux. C'est une exigence de transparence démocratique.

Or, en raison de l'ouverture du chantier des nouvelles constructions scolaires sur le site de Vigner et, en conséquence, de l'aménagement de l'auditoire du centre scolaire en salles d'écoles, les séances de l'autorité législative ont été déplacées provisoirement dans la salle de gymnastique de Vigner à l'acoustique médiocre. Malgré une installation faite de micros et de

haut-parleurs, les propos exprimés restent peu, voire pas audibles, dans ce «parlement communal» de fortune.

Aussi, le rédacteur du BulCom peine-t-il à comprendre les propos énoncés. Cette carence pourra être palliée lorsque les intervenants auront la complaisance de lui remettre une copie de leurs déclarations majeures. Ce que font déjà certains d'entre eux et les cinq conseillers communaux. Et reste apprécié par le chroniqueur.

CZ



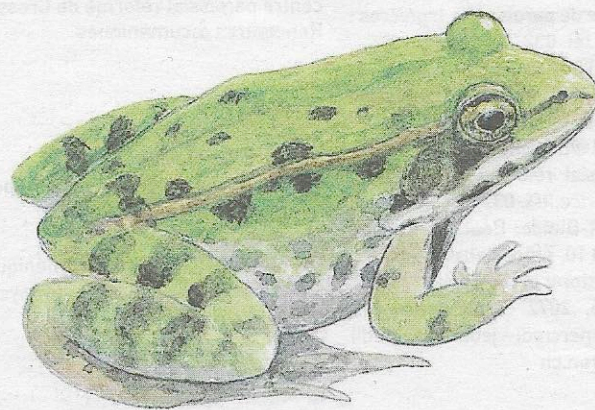
Ecoute  
Respect  
Disponibilité

*Une aide précieuse apportée  
avec calme et humanité*

Toute formalité - Prévoyance funéraire

**032 754 18 00** 24h/24

**HAUTERIVE - Rouges-Terres 1b**



## Soirée à la découverte des amphibiens!

**Le groupe nature de St-Blaise vous invite à vivre une soirée inoubliable à la rencontre d'animaux mystérieux et extraordinaires: les amphibiens**

Rendez-vous **vendredi 25 mai à 20h**

à la place de jeu du port de la Ramée (Marin).

Fin de la manifestation à 22h30 au même endroit.

Animation gratuite animée par des spécialistes du Centre de coordination ouest pour la protection des amphibiens et reptiles (KARCH).

[groupenature.ch](http://groupenature.ch)